



Les infos à retenir du Conseil municipal du 2 avril 2025

Le Conseil municipal de Guérande a adopté plusieurs délibérations majeures visant à renforcer la protection de l'environnement, la sécurité et la gestion des ressources de la Ville. Voici un récapitulatif des principales mesures votées.

Publié le 03 avril 2025

Une charte pour préserver nos arbres à Guérande

Afin de mieux préserver son patrimoine arboré, la Ville a validé deux dispositifs complémentaires :

- › La Charte de l'Arbre, un guide de bonnes pratiques pour une gestion durable des arbres face aux impacts climatiques et humains.
- › Le Barème de l'Arbre, un outil définissant la valeur financière des arbres et permettant de quantifier les dommages en cas de dégradation. Ce barème entrera en vigueur le 1er mai 2025.

Ces initiatives renforcent la sensibilisation et l'engagement de la Ville en faveur d'un cadre de vie plus vert et résilient.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre page dédiée : [Charte de l'arbre - Ville de Guérande](#)

Un plan renforcé pour la sécurité incendie à Guérande

Le Conseil municipal a adopté le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce document stratégique, conçu en collaboration avec le SDIS et les autorités locales, vise à améliorer la prévention et la réponse en cas d'incendie.

Les objectifs :

- › Renforcer les infrastructures de défense contre l'incendie.
- › Assurer une meilleure protection des habitants et des biens.
- › Garantir la conformité aux exigences légales.

Guérande adopte la plateforme Agorastore pour ses ventes aux enchères

Pour optimiser la gestion de son matériel obsolète, la Ville a validé l'utilisation de la plateforme Agorastore. Cet outil permet de vendre aux enchères en ligne les véhicules, mobiliers et matériels informatiques inutilisés par la commune. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence et d'efficacité, tout en favorisant une seconde vie aux biens publics.

Restauration de la Collégiale Saint-Aubin : appel à la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de son programme de restauration du patrimoine, la Ville engage un projet de rénovation de la Collégiale Saint-Aubin, classée monument historique depuis 1840. Pour financer ces travaux, une campagne de mécénat sera lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, permettant aux habitants et entreprises de contribuer à la préservation de ce joyau historique.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée : [Mécénat - Ville de Guérande](#)

Un engagement renforcé pour l'inclusion des enfants en situation de handicap

Guérande poursuit son engagement en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ses structures éducatives. Formation des équipes, matériel adapté et partenariats spécialisés sont autant d'actions menées pour favoriser l'égalité des chances.

Désormais, cette démarche est officiellement reconnue par l'adhésion à la Charte de l'accueil des enfants en situation de handicap en Loire-Atlantique.

Budget 2025 : stabilité et maîtrise des finances locales

Le Conseil municipal a validé plusieurs décisions budgétaires majeures pour 2025 :

- **Clôture du budget 2024** : Approbation du Compte Financier Unique, avec un résultat de fonctionnement cumulé de 6,35 M€ et un résultat d'investissement de 4,23 M€.
- **Affectation des résultats** : 4,59 M€ seront alloués en réserves pour financer les investissements à venir, tandis que 1,76 M€ seront reportés en fonctionnement.
- **Taux d'imposition 2025** : Pas d'augmentation des impôts locaux ! La Ville maintient les taux en vigueur :
 - Taxe foncière bâtie : 37,97
 - Taxe foncière non bâtie : 67,73
 - Taxe d'habitation : 20,75 %



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h